Quarantième année. — N° 159. Un numéro : *dix centimes.* Dimanche 10 Juillet 1881.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

ABONNEMENT.

Saumur :

Un an . . . . . 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an . . . . . 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires :
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ;
EWIG, r. Ambroise-Richel., 9 ;
BLAVETTE, r. d. Lombards, 22.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers. — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

9 Juillet 1881.

Au nombre des réjouissances indiquées pour la fête du 14 juillet à Paris, figure la revue de Longchamps. Sans insister sur le bon goût qu'il y a à faire participer l'armée à la célébration d'une journée qui rappelle le massacre de soldats français, on peut se demander s'il est bien nécessaire d'imposer aux troupes des fatigues considérables, uniquement pour servir au délassement des badauds. Le *Temps* estime que l'armée serait reconnaissante au ministre qui « ne la dérangerait pas pour amuser les enfants. » C'est aussi notre avis et nous adhérons sans réserve à la protestation que fait entendre le *Temps*, journal républicain :

« Pourquoi une revue à la date même du 14 juillet? Pourquoi le jour où tout le monde doit s'amuser, se reposer tout au moins, faire une *exception pour les soldats* et leur imposer l'ennui d'une *représentation aussi fatigante qu'inutile?* Parmi les cent mille spectateurs de cette cérémonie annuelle, personne, peut-être, ne s'est posé la question ; mais les acteurs l'ont soulevée bien des fois, sans jamais lui trouver de réponse satisfaisante. Nous sommes, nous l'avouons, dans le même cas et nous ne parvenons pas à comprendre comment l'*armée*, que tout le monde aime et respecte, *vient* ainsi *servir d'instrument aux divertissements publics* et a son rôle marqué d'avance dans le programme de nos réjouissances...

» L'armée n'est qu'à la nation, et c'est à la nation seulement qu'on prétend la présenter. Si cette présentation était sincère, sérieuse, il n'y aurait pas grand mal. Mais le peuple, le nouveau souverain, n'est pas moins abusé, dans ces spectacles à effet, que ne l'étaient les souverains ses prédécesseurs. Rien ne ressemble moins à la vérité que ce que l'on voit sur le champ de course. Tout y est factice et faux, depuis la composition des unités tactiques, mélange sans nom des effectifs réduits de tout un régiment, jusqu'aux mouvements plus ou moins compassés que le public applaudit d'autant plus que, par leur rectitude même, ils sont plus invraisemblables.

» Quel peut donc être l'intérêt de ces divertissements? D'exciter ou d'entretenir l'enthousiasme militaire? Mais des manœuvres sérieuses, exécutées à proximité de la capitale, seraient un spectacle autrement émouvant, et les troupes engagées en tireraient profit pour leur instruction. La revue du 14, à laquelle on fait venir des régiments éloignés de Paris de plus d'une journée de marche, est, pour un résultat nul ou peu s'en faut, une occasion de fatigues aussi grandes qu'une journée entière d'évolutions. Nous ne demandons pas qu'on ménage à l'excès les troupes, et nous avons souvent regretté, au contraire, qu'on ne les exerçât pas plus souvent aux marches soutenues qu'il faudra toujours faire en campagne, quelle que soit la multiplicité des lignes ferrées. Mais nous ne saurions admettre qu'on épuise les soldats, sans utilité pour leur instruction ; nous ne saurions admettre qu'on persiste à prendre une vaine parade, trompeuse à tous les points de vue, pour un exercice profitable et sérieux et pour une indication tant soit peu exacte de l'état réel de notre organisation militaire. »

Et le *Temps* conclut en demandant au général de donner immédiatement contre-ordre. Il n'obtiendra pas cela. Les avertissements n'ont pas manqué, et l'on n'en a pas voulu tenir compte.

Ainsi, à Tours, le 66e de ligne, qui doit figurer à la revue du 14, doit aussi, le lendemain, se mettre en route pour le camp du Ruchard et fournir une rude étape avec armes et bagages. Le colonel a demandé que le départ fût différé de deux jours, pour que ses hommes pussent se reposer ; il n'aurait pas osé demander à les exempter de la revue, car il eût été irrémédiablement suspect. On a repoussé sa requête. Ses hommes donc paraderont, le 14, sur le boulevard Heurteloup, avec le sac et le shako, pour l'ébahissement des chauvins de la démocratie ; et le lendemain, en route! avec 30 kilogrammes sur les épaules. Tant pis si la colonne égrène ses jeunes soldats fatigués d'avance. Il faut bien donner un peu de gaieté à Sainte Bastille ! S'il n'y avait pas de revue le 14 juillet, qu'est-ce qu'on pourrait bien faire pour que les badauds n'aient pas l'air de s'ennuyer?

Chronique générale.

Le *Voltaire* croit que l'avis de M. Grévy serait de fixer les élections générales au 2 octobre et les élections complémentaires au 16 octobre, afin d'éviter ainsi l'existence de deux Chambres.

— La *République française* déclare qu'on réclamera au cours de la période électorale prochaine, non la suppression du Sénat, mais la refonte des lois électorales et constitutives de la Chambre haute et la détermination précise de ses attributions.

— L'attitude provocante de différents journaux italiens contre le gouvernement français et contre la personne du Président de la République, vient de motiver une note du ministre des affaires étrangères au cabinet italien.

— Les troupes qui figureront le 14 juillet, à la revue de Longchamps, comprendront un effectif de 16,542 hommes, dont 12,480 fantassins, 1,560 artilleurs, 2,400 cavaliers et 102 soldats du train des équipages militaires.

— L'insurrection algérienne fait naître des réclamations directes de la part de l'Espagne.

Le duc de Fernan Nunez réclame à notre gouvernement une somme considérable pour être répartie entre les familles des Espagnols massacrés.

D'autre part, M. Barthélemy Saint-Hilaire fait valoir que, à l'époque de la guerre carliste, le cabinet de Madrid argua du cas de force majeure pour refuser toute indemnité à ceux de nos nationaux qui avaient été éprouvés soit par les soldats de don Carlos, soit par les troupes régulières.

L'affaire en est là. On pense qu'elle se réglera par voie de compensation, dit le *Télégraphe*.

Que l'affaire soit ou ne soit pas réglée par voie de compensation, peu importe. Il n'en reste pas moins que l'Espagne est à cette heure notre adversaire et nous suscite des difficultés.

***

Notre confrère M. Abel Clarin, rédacteur en chef de la *Gazette du Centre*, à Limoges, nous fait parvenir le document suivant :

« Un de nos amis veut bien nous communiquer les extraits suivants d'une lettre écrite par un officier de l'armée d'Afrique, et qu'il a reçue d'Oran. Cette lettre, datée du 27 juin, parle en ces termes de notre compatriote, le général Cérez, dont S. Exc. M. Frère, gouverneur général et commandant en chef des forces de terre et de mer de l'Algérie, a cru devoir demander la mise en disponibilité :

. . . . . .

« Si les derniers événements ont déchaîné contre le général Cérez les fureurs d'une presse ignoble et montré le peu de discipline d'une armée française, soyez persuadé que les officiers de l'armée d'Afrique partagent tous les ennuis qu'il en éprouve, et ne cessent de le considérer comme le meilleur, le plus habile et le plus digne de leurs chefs.

» Depuis plus de deux années, en effet, il n'a cessé de sonner la cloche d'alarme et d'appeler l'attention du gouverneur général sur l'insurrection formidable qui se préparait : on n'a pas tenu compte de ses avertissements.

» Je ne crois pas que sa situation soit menacée ; mais, s'il en était ainsi, s'il était désigné pour prendre un commandement en France, croyez bien qu'il emporterait les regrets et l'affection de tous ceux qui ont une valeur quelconque dans notre colonie. On ne peut pas oublier les immenses services que le général Cérez y a rendus, et qui ont fait de lui l'homme le plus connu et le plus populaire de l'Algérie.

» Que ses amis ne s'inquiètent donc pas outre mesure d'attaques qui cesseront bientôt, et qui, à notre époque, menacent tous les hommes de valeur. »

. . . . . .

» L'honorable auteur de cette lettre ne se

50

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE

FILS DU GARDE-CHASSE

(*Suite.*)

CHAPITRE XXIV

LES ÉPREUVES DE GENS DE CŒUR

On se rappelle avec quelle dureté et quelle ingratitude je me conduisis envers mon pauvre ami quand le malheur vint frapper à sa porte. Il n'était point préparé à l'arrivée de cet hôte importun et se trouva sans force contre lui.

Il avait gaspillé morceau par morceau son héritage, comme s'il ne devait jamais finir. Le jour où il ne lui resta plus rien, ce fut pour lui un affreux réveil et il tomba dans une prostration profonde. Toutes les fausses amitiés s'évanouirent comme un décor de théâtre. Il était seul et n'avait personne dont il pût invoquer l'appui ; d'ailleurs il était trop fier pour descendre au rôle de solliciteur.

Né dans les sphères élevées de la société avec une belle fortune en perspective, il avait grandi dans l'insouciance de l'avenir, comme s'il n'avait qu'à se donner la peine de se laisser vivre ; il n'avait ni un état ni une profession qui lui permît de trouver des ressources dans son travail.

C'est dans de pareilles circonstances qu'on a besoin de faire appel à toute l'énergie de sa volonté, mais la volonté est une force qui demande à être exercée et qui se paralyse si on la laisse sans emploi. Henri avait toujours négligé de s'en servir, s'abandonnant au courant, au lieu de chercher à le dominer et à le remonter. Le jour où il aurait dû se raidir contre les assauts de la mauvaise fortune, il se trouva inerte et désarmé.

Il avait quitté son luxueux appartement, toutes les superfluités de la vie, et avait pris un logement garni des plus modestes ; toutes ses dettes une fois payées, il lui restait quelques épaves de sa fortune, sa montre, ses bijoux ; il les vendit, même ces reliques de famille dont il lui était si cruel de se séparer ; il eut ainsi quelque temps de répit et en profita pour faire des démarches dans le but de trouver de l'occupation ; mais il les fit sans confiance, avec découragement et mal par conséquent. Partout où il se présenta, au premier coup d'œil on éconduisit ce jeune homme à la parole attristée qui, n'ayant pas la foi en lui-même, ne pouvait la communiquer aux autres ; il ne savait en réalité de quoi il était capable ; on ne se préoccupait pas de le chercher pour lui.

L'abattement atteignit bientôt les limites du désespoir ; son dernier louis se réduisit en pièces de cinq francs, puis en francs ; bientôt la poche se vida de ses derniers centimes ; il avait manqué du nécessaire, il connut alors les horreurs de la faim. Il sortit, fuyant l'aspect de sa mansarde désolée ; son estomac criait famine, il regardait d'un regard d'ardente convoitise les magasins de comestibles, les restaurants où se pressait la foule des consommateurs, lorsqu'il rencontra un jeune homme fort riche qu'il avait connu dans des temps plus heureux.

— Venez-vous à l'Opéra ? mon cher, lui dit celui-ci, j'ai une loge, c'est un début, tout le Paris des premières représentations y sera, ce sera superbe.

Il ne savait pas quelle amère ironie il y avait dans cette offre adressée à un homme qui mourait de faim. Henri trouva un prétexte pour refuser. Son interlocuteur ne remarqua pas sa pâleur, ses yeux éteints, ses joues creuses ; il causa étourdiment de choses et d'autres, de courses, de fêtes, de tous les plaisirs qui sont l'apanage des gens riches, puis lui présenta son porte-cigares rempli des produits choisis de la Havane.

Henri prit un cigare, non sans se dire que le prix consacré à acheter du pain lui eût été bien plus utile, et s'éloigna. Il lui sembla qu'en fumant il endormait les tourments de la faim ; il continua sa marche au hasard, il avait le cœur serré ; il s'aperçut bientôt que la fumée le grisait et jeta son cigare avec humeur. L'éclat des boutiques, le luxe des quartiers riches l'irritaient ; il s'enfonça dans des rues sombres, presque désertes, dont l'aspect était en harmonie avec l'état de son âme. Il marcha ainsi longtemps, sans chercher à se guider, sans pouvoir se rendre compte de la route qu'il suivait.

Il arriva sur les quais ; un escalier conduisant à la berge était juste en face de lui ; instinctivement il en descendit les degrés et se trouva au bord du fleuve. La Seine était alors très-grosse et roulait avec fracas ses flots limoneux contre les arches du pont voisin ; le gaz, miroitant sur les eaux noirâtres, y produisait des reflets étranges. Henri se sentit attiré vers le gouffre par une sorte de fascination presque irrésistible. Il se dit que ce n'était pas le hasard, mais la fatalité qui l'avait conduit vers ce tombeau béant prêt à se refermer sur lui. Rien ne lui faisait espérer le terme de sa misère ; plutôt que de succomber aux tiraillements de la faim, ne valait-il pas mieux demander asile au fleuve qui avait reçu tant de désespérés ? Le lendemain, en trouvant son cadavre, on dirait : encore une épave de la vie parisienne. Il se rapprocha peu à peu du bord de la muraille de granit que battait la Seine ; il allait se précipiter lorsqu'il entendit des pas derrière lui ; il attendit que des témoins gênants se fussent éloignés, puis ferma les yeux avant de prendre son élan.

En ce moment il tressaillit au bruit d'un orgue qui exécutait sur le quai un air bien connu. C'était celui par lequel sa mère l'avait autrefois bercé ; alors tous les souvenirs de son enfance surgirent

doutait guère, quand il l'écrivait, du noble empressement que M. Frère allait mettre à justifier les inquiétudes des amis du général Cérez. L'avocat le plus inconnu et le moins populaire de France ne pouvait laisser troubler son sommeil par tout le bien qu'il entendait dire autour de lui de *l'homme le plus connu et le plus populaire de l'Algérie*, et d'un trait de plume il s'est imaginé pouvoir effacer *les immenses services* que notre compatriote n'a cessé de rendre, pendant trente-deux longues années, à cette terre d'Afrique dont on essaie aujourd'hui de le chasser ignominieusement. Mais, après tout, être éconduit de la sorte par un pareil fantoche, n'est-ce pas déjà un honneur? Et le général Cérez ne doit-il pas être fier d'être traité de la sorte par les hommes de la R. F., comme ils ont déjà traité les Ducrot, les Bourbaki et tant d'autres, comme ils traiteront immanquablement tous ceux qui ne voudront pas se prosterner devant leur suffisance et leur incapacité? »

***

L'*Agence Havas* prend grand soin de nous dire et de nous répéter que Mustapha ferme l'oreille aux propositions financières qui lui sont faites. Il convient de rapprocher cette obstination officieuse de l'échec qu'aurait subi pour la deuxième fois M. Léon Renault dans ses tentatives faites à Tunis pour la fondation d'un Crédit foncier tunisien sous le patronage occulte de M. Gambetta, secondé par M. Christophle.

***

Le gouvernement du Canada vient de s'honorer en réparant les crimes de la mère-patrie. Avec l'approbation des Chambres, il a inscrit au budget de l'Etat une somme de quinze mille piastres (50,000 francs) au profit des RR. PP. Trappistes de Bellefontaine, en Anjou, qui vont créer en Amérique un grand établissement agricole dans une propriété qui leur est offerte aux bords du Saint-Laurent.

Le R. P. Abbé assistait à la séance où cette résolution a été prise. Le président de la Chambre le fit asseoir à sa droite dans la salle même, et les chefs des groupes parlementaires vinrent complimenter le glorieux expulsé français.

***

On écrit de Ploemeur (Morbihan):

« Le Conseil municipal de Ploemeur vient de refuser l'allocation de 1,500 fr. qu'on donnait aux trois Sœurs chargées de soigner les malades de notre ville dans l'hôpital communal. On parle de louer des lits à l'hôpital de Lorient, ce qui coûterait pour quatre malades seulement 2,300 fr., tandis qu'il y avait six lits à notre hôpital. Tant pis pour les contribuables! Ne faut-il pas poursuivre sous toutes ses formes le *cléricalisme*?

***

On écrit de Clairac au *Journal d'Agen*:

« Une jeune fille, dont nous jugeons inutile de livrer le nom à la publicité, mais qui remplissait les fonctions de sous-maîtresse dans un établissement d'instruction laïque, aurait mis au monde, dans cet établissement, un fort joli bébé.

» Nous ne voulons pas insister plus qu'il ne faut sur ce regrettable événement.

» Et si nous le relatons sommairement, c'est afin de répondre aux calomnies qui, trop souvent, courent dans les feuilles radicales contre les maîtres que nous estimons. »

DIEU ET PATRIE.

Rien ne saurait donner une idée de la fureur vraiment satanique manifestée par les journaux révolutionnaires, en appréciant le vote du Sénat qui inscrit le nom de Dieu dans la loi sur l'enseignement. « A présent, dit le *Voltaire*, qui démasque les vraies intentions du gouvernement, la loi n'offre plus aucun intérêt. Elle ne signifie plus rien, rien du tout. » Le *XIXe Siècle*, la *République française* et leurs pareils entrent semblablement en fureur et font rage. A l'encontre, les journaux de droite publient des impressions que le *Soleil* résume exactement quand il dit:

« C'est une honte pour la France devant l'Europe, que l'instruction y soit confiée à un athée qui ose dire en pleine séance publique du Sénat, à l'une des deux tribunes françaises, qu'il est dangereux d'insérer dans une loi sur l'enseignement primaire le mot Dieu et le mot Patrie. En vérité, c'est à rougir du gouvernement de son pays, devant l'Europe, devant l'histoire, devant la postérité, lorsqu'on entend de pareils blasphèmes sortir de la bouche du président du conseil, de la bouche de l'homme qui est censé diriger la politique du cabinet, qui est censé personnifier l'esprit de la majorité parlementaire.

» Comment! Il est dangereux d'obliger légalement les instituteurs primaires à enseigner à des élèves, qui seront un jour électeurs, leurs devoirs envers Dieu et envers la Patrie! Que voulez-vous donc alors qu'on leur apprenne à la place? Vous voulez donc qu'on leur dise que la mort c'est le néant, et que la vie n'a qu'un but: se vautrer le plus qu'on peut dans les jouissances matérielles? Oui, c'est là votre doctrine, votre culte, votre croyance; et c'est cette croyance, c'est ce culte, c'est cette doctrine, qui tendent à faire de la France une nation abâtardie et corrompue, comme l'était l'Europe romaine, au temps du bas empire, que vous avez la criminelle pensée d'inoculer aux générations nouvelles. Vous le niez. Alors pourquoi vous êtes-vous opposés à l'adoption de l'amendement de M. Jules Simon? Puisque vous ne croyez plus à rien, pas plus à la Patrie qu'à Dieu, épargnez-nous au moins vos hypocrites protestations. Jetez votre masque et montrez-vous tels que vous êtes.

» Ce que vous êtes, les *Débats* ont le cynisme de nous l'apprendre. Pour ce journal, qui descend chaque jour d'un degré de plus vers le jacobinisme de 1793, ces mots sacrés, *Dieu et Patrie*, qui représentent dans la pensée des peuples modernes tout ce qu'il y a de plus élevé, ne sont bons désormais qu'à servir d'*exergue aux mirlitons*...

» Ils vont très-bien les opportunistes jacobins de ce temps-ci. Une école sans Dieu et sans Patrie, ce serait en effet la justification de toutes les immoralités et de toutes les défaillances d'un régime qui semble avoir pris sous sa protection spéciale toute une tourbe de spéculateurs sans conscience, qui exploite et déshonore le monde des affaires, et la coterie des égoïstes sans patriotisme qui abandonne la France à l'incapacité des indignes protégés du pouvoir. »

EN AFRIQUE.

L'assassin du capitaine de Mattei n'est pas découvert.

A la demande de M. Roustan, le consulat anglais a fait arrêter un Maltais d'origine sur lequel pèsent de graves présomptions.

D'autre part, quelques personnes croient que l'Arabe qui a été tué à la suite du crime pourrait être le meurtrier.

Tunis, 7 juillet.

Aucun avis officiel n'est encore arrivé sur la démonstration navale devant Sfax.

Des lettres de Saïda, du 1er juillet, disent que Bou-Amena a repassé les chotts entre les colonnes Détrie et Duchêne. On craint de nouvelles incursions de Bou-Amena.

Saïda, 7 juillet, soir.

De nombreux maraudeurs rôdent autour des chantiers d'alfa de l'ouest.

Les employés du télégraphe, procédant au rétablissement de la ligne de Géryville, ont dû se réfugier à Kralfallah pour éviter d'être fait prisonniers.

Sebdou, 7 juillet, soir.

Un bataillon de tirailleurs est parti à quatre heures pour El-Aricha.

On assure que Bou-Amena aurait razzié de nouveau une de nos tribus.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 8 juillet.

Le marché a fort peu d'animation. On traite le 5 0/0 à 119.67 1/2 et 119.60. L'amortissable ancien est à 87.50 et le nouveau à 86.70. L'Italien fait 92.35 et 92.30. On est à 16.20 sur le Turc.

L'action de la Banque de France reproduit les cours de 54.60. Le Crédit foncier est vivement demandé à 1,745. Les cours allégés du coupon complémentaire du dividende ont plus d'élasticité. Il y a de nombreux achats sur les divers types d'obligations.

Sur le marché officiel, on cote 675 les actions de la Société des Magasins généraux de France et d'Algérie.

Nous laissons la Banque de Paris à 1,292.50. Le Crédit mobilier est l'objet de nombreuses demandes à 720. Le Crédit de France se tient à 735 pour ses actions anciennes et nouvelles. La Société est désormais constituée au capital de 75 millions.

La Banque nationale a un marché animé. On traite aux environs de 620 les actions du Crédit foncier maritime. Les bons de l'Assurance financière sont à 270. Le Crédit maritime de France met en vente 50,000 obligations au prix de 445, rapportant 5 0/0 par l'intermédiaire de la série nouvelle.

Le Crédit général français est fort bien tenu aux environs de 830. On prévoit un nouveau mouvement de hausse dès que les dispositions générales le permettront.

La Banque de Prêts à l'industrie se négocie couramment à 610. On a justement fait cette remarque que ce titre n'a jamais subi de réaction.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Nous avons déjà eu à enregistrer le succès des Sœurs de Sainte-Anne de la Visitation. Celles de Saint-André, de la rue des Païens, ne sont pas moins heureuses. Six de leurs élèves ont obtenu le certificat de fin d'études.

La commission d'examen se composait de MM. Lecoy, juge de paix, Combier, maire de Saumur, Coulon, conseiller municipal, Vieillot, inspecteur primaire, Gilbert, conseiller d'arrondissement, Choyer, ancien directeur de l'École mutuelle de Saumur, et Boisselier, directeur actuel de cet établissement communal.

Les jeunes filles qui ont remporté ce succès sont:

Mlles Louise Ribot, Lucie Petit, Germaine Thourot, Louise Ferrand, Henriette Cholet, Louise Boucher.

Nous avons reçu la lettre suivante:

« Monsieur le Rédacteur,

» Vous avez inséré déjà plusieurs réclamations assez vertes au sujet du carrousel donné à Tours par MM. les élèves de l'École de cavalerie de Saumur, et *vendu* au public, malgré eux, par l'administration Rivière et Cie.

» Si bien vendu, que pour leurs 10 francs ou leurs 20 sous,

Et le droit qu'à la porte on achète en entrant,

les citoyens voyous, en habit ou en casquette, pourront siffler au lieu d'applaudir, s'ils trouvent que l'élite de nos jeunes officiers ne se cassent pas assez les reins pour leur faire plaisir.

» La presse radicale couvre tous les jours impunément de bave et de boue les personnes et les choses les plus respectables et les plus saintes, avec un cynisme d'expressions qui ne connaît pas de bornes.

» Si la liberté de la presse n'est pas une chimère, et si l'administration Rivière et Cie n'a pas plus de priviléges que *le Dieu des chrétiens* dans les colonnes et les appréciations des journaux, nous sera-t-il permis de souligner d'un seul mot le tarif funambulesque du carrousel de Tours?

» C'est une... — mettons sept ou huit points par respect pour vos presses — ça finit en *rie*. Vive la République!

» UN DE VOS LECTEURS. »

Allons, le théâtre de Saumur n'a pas de chance. La représentation des artistes du Palais-Royal, annoncée pour hier soir, a été contremandée à la dernière heure.

Quelle est la cause de ce *relâche*? Une indisposition, dit la bande collée sur l'affiche; mais le vrai motif, on le conçoit, était, comme toujours, l'insuffisance de location, surtout dans ce moment où le personnel de l'École de cavalerie a quitté Saumur.

C'est la quatrième ou cinquième fois, depuis quelques mois, qu'un empêchement de ce genre a lieu à Saumur.

Quand nous serons à dix.....

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Scrutin sur la fixation des heures de séance (proposition de 8 heures à 11 heures et demie du matin).

MM. Janvier de la Motte et Maillé ont voté *pour*.

MM. Berger, Benoist, Durfort de Civrac, comte de Maillé et de Soland ont voté *contre*.

La Chambre n'a pas adopté.

Scrutin sur l'amendement de M. Madier de Montjau et un grand nombre de ses collègues sur le chapitre 3 du budget des dépenses du ministère des affaires étrangères. (Suppression de l'ambassade auprès du Saint-Siége).

M. Maillé a voté *pour*.

Tous nos autres députés ont voté *contre*.

La Chambre a repoussé l'amendement par 282 voix contre 171.

On ne s'était point trompé! M. le ministre de l'instruction publique a décidé que la fête nationale tombant cette année un jeudi, un congé extraordinaire serait donné, soit la veille, soit le lendemain du 14 juillet, dans les écoles primaires publiques.

Le congé dont il s'agit a été fixé en conséquence au vendredi 15 juillet.

Lundi dernier, le sieur Lamoureux (Auguste), sabotier à Coutures, étant allé à Saint-Rémy-la-Varenne avec l'intention de faire une partie de pêche, s'est noyé dans la boire de Groseillers.

On suppose qu'en se mettant à l'eau, cet homme, qui savait parfaitement nager, a été frappé d'une congestion cérébrale occasionnée par la longue marche qu'il venait de faire au moment de la grande chaleur.

Ce n'est qu'après plusieurs heures d'actives recherches que le corps de Lamoureux a été retrouvé.

Il laisse une veuve et quatre enfants, dont l'aîné est dans sa dixième année.

MUSIQUE DE L'ÉCOLE MUTUELLE.

Demain dimanche, à 8 heures 1/2 du soir, la musique de l'École mutuelle exécutera, au Square du théâtre, les morceaux suivants:

1. *Rigolette*, schottisch..... MULOT.
2. *La Muette de Portici*, fantaisie.... AUBER.
3. *Dans la Mine*, chœur à 4 parties.. SAINTIS.
4. *La Coquetterie*, mazurka..... FAVRE.

---

dans sa pensée; il se rappela les pieux enseignements de ses jeunes années, le dévouement qui l'avait entouré, puis une autre image passa devant lui, douce et souriante: c'était celle de Marie, dont la voix pure et fraîche avait plus tard chanté devant lui avec tant de perfection la vieille et mélancolique romance. Et toutes les voix qu'il avait autrefois respectueusement écoutées répétaient à ses oreilles: ce n'est pas ainsi que tu dois finir.

Il se mit à pleurer et les larmes lui firent du bien. Il se dit qu'il était lâche, que le suicide est un crime et que l'on n'a pas plus le droit de déserter la vie que le soldat de déserter son drapeau. Le sauvage dont la pirogue est emportée par le torrent lutte avec énergie tant qu'il lui reste un peu de force pour ramer; c'est seulement quand ses bras engourdis lui refusent leur secours, quand il est réduit à la plus complète impuissance, qu'il croise les bras et attend la mort. Henri en était-il arrivé là? Avait-il soutenu cette lutte énergique, acharnée, après laquelle seule le désespoir est excusable? Évidemment non, et si ses aïeux l'avaient vu abandonner si facilement la partie, ils l'auraient outrageusement désavoué.

Il remonta précipitamment la berge de peur que la tentation ne le reprît et s'éloigna du fleuve. Il obéit à ce besoin de locomotion qui nous pousse instinctivement à marcher, dans l'espoir que le mouvement nous dérobera aux pensées qui nous obsèdent. Il allait d'un pas rapide et atteignit le voisinage des boulevards extérieurs. Son attention fut attirée par une lumière intense qui éclipsait celle des becs de gaz. Il crut à un incendie et courut dans cette direction, tout étonné de trouver au sein de sa détresse un élan de compassion pour les malheureux qui allaient se trouver sans asile.

Ce n'était pas un incendie, mais un immense bâtiment en construction. Le riche industriel qui le faisait bâtir avait un très-grand intérêt à le voir terminer le plus rapidement possible, et y faisait travailler à grands frais jour et nuit. L'électricité projetait sa lumière puissante sur la façade principale; dans les autres parties de l'édifice des becs de gaz, des torches éclairaient une armée de travailleurs. Une activité fiévreuse régnait parmi eux; les poulies grinçaient, les cabestans étaient en mouvement, une grue soulevait les blocs de pierre à la hauteur des échafaudages où des ouvriers les prenaient pour les mettre en place; le bruit du marteau, de la scie, des charrettes retentissait de toutes parts; c'était bien là l'image de l'industrie moderne triomphant de la matière, du temps, et supprimant tous les obstacles. Éclairés par le gaz, l'électricité, les torches, les visages apparaissaient avec les aparences de la force et de la santé, fruits de la bienfaisante action du travail.

(*A suivre.*) LOUIS COLLAS.

ANGERS.

Voici le programme de la Fête du 14 juillet 1881 à Angers, d'après les journaux de cette ville :

MERCREDI 13 JUILLET.

Distribution de pain aux indigents par les soins du Bureau de bienfaisance.

A 8 heures du soir. — Concert au Mail par la Musique municipale.

A 9 heures 1/2. — Grande Retraite aux flambeaux par les musiques militaires. Sur le parcours : Feux de Bengale, Détonations, etc.

Itinéraire : Boulevards de la Mairie — de Saumur — du Haras — des Lices — du Château — de Nantes — de Laval — Descazeaux — Place de la Laiterie — Rue Beaurepaire — Quai Royal — Rue Boisnet — Place Ayrault — Boulevards des Pommiers — du Jardin-des-Plantes — Place du Pélican et rentrée à la Mairie.

JEUDI 14 JUILLET.

6 heures du matin, midi et 8 heures du soir. — Salves d'artillerie.

9 heures. — Grande Revue sur le Champ-de-Mars de toutes les Troupes de la garnison, de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers, des élèves du Lycée et de l'École des Arts-et-Métiers.

1 heure. — Grand Concert gratuit dans la salle du Théâtre, par la Musique municipale et la Société de Sainte-Cécile, avec le concours d'artistes étrangers.

2 heures. — Concert instrumental au Jardin du Mail par les musiques du Lycée, de l'École des Arts, de l'École Normale et de la Pension Chevrollier.

3 heures. — Fêtes villageoises aux Justices, place de l'Académie et place Lyonnaise.

4 heures. — Ascension au Jardin du Mail du ballon *La Ville d'Angers*, monté par les membres de l'Académie d'aérostation météorologique.

8 heures. — Grand Concert au Mail par la musique du 77e de ligne. Illumination du Jardin. Feux de Bengale. Embrasement de la Fontaine.

9 heures. — Illuminations de la Mairie, du boulevard *et de la rue du Mail.*

10 heures. — Grand Feu d'artifice, tiré sur le quai des Arts, par M. Vincent, artificier. Musique sur l'eau, et promenade sur le bassin de la Maine de bateaux pavoisés et illuminés par les Sociétés nautiques et les amateurs.

TOURS.

Le *Journal d'Indre-et-Loire* a publié la lettre suivante :

« Monsieur,

» J'ai une femme et trois enfants. J'avais promis à tout mon monde de le conduire au carrousel. Je viens d'apprendre par votre journal que les premières, les seules places où l'on soit assis et où je puisse installer ma famille, coûtent cinq francs. Total : 25 fr., sans compter les rafraîchissements que nécessiteront la poussière et le soleil dont on n'est garanti que dans les tribunes. Je suis donc obligé de renoncer à voir la fête soi-disant publique que les contribuables de Tours offrent aux étrangers « avec les ressources de l'exercice 1881. »

» Vous seriez bien aimable, monsieur le rédacteur, de nous dire si la famille de chacun des conseillers municipaux sera aux premières, au prix de 5 francs par tête. On m'a dit que ces familles-là seraient aux tribunes, à l'abri de la poussière et du soleil, et ne paieraient pas dix francs par tête comme les familles des simples électeurs. On ajoute que leurs places seront payées « avec les ressources de l'exercice 1881 ». Tout cela n'est guère démocratique. Moi qui suis républicain, je la trouve mauvaise !

» *Un commerçant de vos lecteurs.* »

Sous ce titre : UN TRAIT D'IMPUDENCE ADMINISTRATIVE, on lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

« Avant-hier nous demandions à la municipalité s'il était vrai que les officiers de l'Ecole de Saumur, mandés à Tours pour donner un spectacle équestre au bénéfice de la ville grevée par des dépenses inconsidérées, fussent logés aux frais des habitants. La municipalité n'a pas répondu. On comprendra son silence en lisant la lettre suivante :

Tours, 1er juillet 1881.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que vous aurez à loger un officier les 8, 9 *et* 10 *juillet courant.*

Je vous prie de me faire savoir si vous êtes dans l'intention de le loger chez vous, ou, si vous le préférez, de désigner l'hôtel où vous aurez retenu une chambre.

Si vous ne répondez pas *immédiatement* à cette lettre, je regarderai votre silence comme un consentement à loger chez vous.

Recevez, M , l'assurance de ma parfaite considération.

Le Maire,
PLUMEREL, adjoint.

» Un directeur de cirque paie d'abord ses frais sur sa recette, et si la recette ne couvre pas les frais, il les paie quand même. M. le Maire de Tours est plus avisé : il encaisse la recette et fait payer les frais par les spectateurs. C'est moins que talon rouge, c'est impudent.

» Nous regrettons que M. le général de Galliffet trempe la main dans ce petit commerce, qui expose MM. les officiers à diverses humiliations, voire au refus d'hospitalité.

» Les contribuables, en effet, ne laisseront pas que de trouver exorbitant le billet de logement qui leur sera présenté. Il leur semblera peut-être que le passage de M. le colonel des Roys ne justifie pas plus une réquisition qu'une « tournée » de M. Franconi ou de M. Loyal. MM. les officiers de l'Ecole de Saumur n'accomplissent pas un service militaire ; ils donnent un spectacle équestre, au bénéfice de la municipalité. Les dépenses de ce spectacle incombent à la caisse commune de la ville de Tours, au budget municipal, qui en perçoit le gain, et non à quelques habitants capricieusement choisis par M. le Maire. On ne doit à une commune que sa part de contribution, égale pour tous : tout surcroît de charge non voté est arbitraire et illégal.

» Certes, nous n'engageons pas nos concitoyens à fermer leur porte à MM. les officiers de Saumur. Qu'on leur ouvre au contraire à deux battants, qu'on les fête, qu'on applaudisse leur brillant tournoi, leurs charges vaillantes, que le souvenir de l'hospitalité tourangelle efface dans leur esprit celui de la gent municipale qui les embauche malgré eux ; qu'on leur fasse enfin oublier la dureté de la discipline qui les astreint pour la première, et, nous l'espérons, pour la dernière fois, à un métier vénal.

» Puis, quand ces jeunes officiers nous auront quittés, qu'on apprenne à M. Armand Rivière et aux siens que les contribuables de la République ne sont pas, comme il le pense, taillables et corvéables à merci. Que les habitants qui ont reçu le billet de logement du 1er juillet ne négligent point de réclamer la restitution de la charge illégale qui leur est imposée ; et si M. le Maire ne se résigne point à cette restitution, qu'on l'y contraigne par une action commune.

» Nous offrons volontiers à ceux de nos concitoyens qu'effraie le souci d'une protestation d'être leur représentant et mandataire. Nous nous chargeons, si le Code nous le permet, de mettre au pas M. le Maire, voire de le lancer au galop de carrousel. — *Jules Delahaye.* »

Au 2 juillet, le produit des entrées à l'Exposition de Tours s'élevait à 110,000 francs.

Le coût total de l'entreprise sera au moins d'un demi million.

On a fait grand aux dépens des contribuables.

Ils en verront bien d'autres plus tard.

La musique du Bon Marché a laissé aux pauvres de la ville de Tours une somme de 1,000 fr. sur le prix de 2,000 fr. qu'elle a remporté au concours ; — 500 fr. ont été attribués aux pauvres du 6e arrondissement et 500 fr. aux pauvres du 7e arrondissement de la ville de Paris.

Le choral du Bon Marché a également abandonné, aux pauvres de la ville de Tours, la somme de 300 fr., montant du prix qui lui a été décerné au concours d'orphéons.

Fêtes du dimanche 10 juillet à Tours.

A 3 heures 1/2, CARROUSEL donné par l'Ecole de cavalerie de Saumur, à l'hippodrome du Morier.

Prix des places : Tribune réservée, 10 fr. ; Premières, 5 fr. ; Secondes, 2 fr. 50 ; Troisièmes, 1 fr.

A 8 heures 1/2, éclairage à la lumière électrique de l'Exposition.

A 9 heures, feu d'artifice, place Choiseul.

Ecole de Tir du 70e régiment territorial d'infanterie.

Demain dimanche 10 juillet, tir au Menneton, de 8 h. 1/2 à 10 h. 1/2 du matin.

Tous les militaires de l'armée territoriale, de la réserve ou de la disponibilité de l'armée active, seront admis, sur la production de leur livret, à prendre part au tir.

Il sera délivré sur le champ de tir, à chaque tireur qui en fera la demande, une feuille de route spéciale qui lui assurera le retour gratuit par chemin de fer.

UNE NOUVELLE APPLICATION DE LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT.

On se souvient des mesures arbitraires prises récemment contre le collége Saint-François-Xavier de Vannes. L'établissement a été fermé, les élèves licenciés. Une cinquantaine de jeunes gens devant passer dans le courant de juillet les examens du baccalauréat, étaient restés à Vannes, qui à l'hôtel, qui dans des maisons particulières. Ils continuaient, en raison de l'époque rapprochée des examens, à recevoir les leçons de quelques anciens professeurs de Saint-François-Xavier.

C'était, il paraît, un nouveau danger pour la République et pour sa fille aînée l'Université. L'*Alma Mater*, représentée à Vannes par M. le chevalier Poitrineau, inspecteur d'Académie, a fait signifier hier au nom d'une soi-disant légalité mesquine et tracassière, aux professeurs et aux élèves, d'avoir à se disperser, faute de quoi les professeurs seront traduits devant les Conseils de guerre..... pardon les Conseils académiques, et condamnés à toutes espèces de peines, y compris l'interdiction pour cause d'*immoralité.*

Les examens sont commencés ; quelques-uns des élèves de Saint-François-Xavier sont déjà à Rennes devant les facultés. Les autres iront d'ici peu de jours à Rennes, à Brest, à Nantes ou à Angers subir les épreuves afin d'obtenir le diplôme dont ils ont besoin pour se choisir une carrière, pour se créer un avenir.

Et c'est ce moment que la paternelle administration de la République choisit pour expulser professeurs et élèves !

Et ces gens-là ont toujours à la bouche le mot de liberté ! Tartuffes, tartuffes rouges, qui vous abritez sous une menteuse légalité pour commettre les attentats les plus odieux contre la liberté.

A quand donc, après tous ces exploits, l'application de votre fameuse loi d'instruction obligatoire ? Aujourd'hui, c'est l'enseignement secondaire libre qu'on traque et qu'on poursuit ; demain, ce sera l'instruction primaire libre. Après les fils des bourgeois, les fils des ouvriers, les fils des paysans. Allons, crions bien fort : Vive la liberté !

(*Morbihannais.*)

Faits divers.

ACCIDENT DE LA CASERNE DE LATOUR-MAUBOURG, A PARIS.

Jeudi soir, un épouvantable accident a mis en émoi tout le quartier des Invalides. La rumeur publique grossissant l'événement, on racontait qu'une partie de la caserne de Latour-Maubourg venait de s'écrouler et que 150 hommes du 47e de ligne avaient été ensevelis sous les décombres. La nouvelle, heureusement, est loin d'être aussi grave.

Voici ce qui s'était passé :

Un prestidigitateur avait obtenu du chef de bataillon Lapadur-Hargues, commandant le détachement du 47e de ligne, l'autorisation de donner des séances dans la caserne de Latour-Maubourg. Le commandant n'avait pas cru devoir refuser cette autorisation, le prestidigitrteur lui ayant montré plusieurs certificats attestant qu'il avait déjà donné des séances dans les différentes casernes de Paris.

Cent cinquante hommes environ se trouvaient donc réunis dans la salle des Ecoles, avant-hier soir à neuf heures, lorsque tout à coup le plancher s'effondra. Une poutre venait de céder ; la plus grande partie de l'auditoire fut précipité dans le vide.

Nous renonçons à décrire la scène qui a suivi l'effondrement du plancher. Le clairon de garde du 25e chasseurs à pied, voyant la poussière qu'il prenait pour de la fumée et entendant les cris des blessés, sonna la générale et toute la caserne fut sur pied.

Il restait dans la partie non écroulée près de soixante personnes, parmi lesquelles la cantinière et ses deux petites filles qui poussaient des cris perçants. Il fallut dresser des échelles le long du mur pour opérer le sauvetage, et un grand nombre de militaires passèrent par le toit du bâtiment voisin, craignant que le reste du plancher ne cédât avant qu'on leur ait porté secours.

Le capitaine adjudant-major Bouchet, du 25e bataillon de chasseurs à pied, qui se trouvait à la caserne, organisa les secours avec un zèle et une activité dignes des plus grands éloges.

Le commandant Lapadu-Hargues, le capitaine adjudant-major Magnier, du 47e de ligne, accoururent aussitôt que se fut répandue la nouvelle de la catastrophe. Ils se rendirent à l'infirmerie pour visiter les blessés.

C'est au premier étage du bâtiment situé à droite de la grille d'entrée qu'avait lieu le spectacle ; la chute a été d'au moins 4 mètres, et près de cent hommes ont roulé pêle-mêle avec les poutres et les plâtras.

Quarante-sept blessés à l'infirmerie, et à l'hôpital du Gros-Caillou quatre hommes très-sérieusement atteints ; voilà le bilan.

Nouvelles à la main.

Un malade imaginaire assommait son médecin depuis une heure :

— Puis-je faire ceci ? Puis-je manger de tels mets ? Dois-je m'abstenir de tel autre ? etc.

Il se décide enfin à sortir ; mais rentrant presque aussitôt :

— A propos, docteur, puis-je manger des pruneaux ?

— Des... pruneaux ?... Oui, répond le médecin du ton le plus grave... mais en nombre impair.

Le plus joli, c'est que, huit jours après, notre homme était guéri.

***

Un cordonnier frotté de littérature s'est fait graver une enseigne appropriée à la clientèle spéciale qu'il chausse :

A FRÉDÉRIC SOULIÉ
Spécialité de chaussures pour Gens de Lettres.
Bon marché — Solidité — Discrétion.

— Que diable la discrétion vient-elle faire là-dedans ? demande un client.

— Tiens ! fait Taupin, il s'agit probablement de bottes secrètes.

***

A rapprocher de cette autre enseigne fantasmagorique d'un cordonnier non moins cultivé :

AU SOULIER MOLIÈRE
Nota Bene. — Se méfier des *Fourberies d'Escarpin.*

PARTS DE FONDATEURS
DE LA
BANQUE NATIONALE
Société anonyme
Capital : Trente millions de francs
11, RUE LE PELETIER, 11
PARIS

DIVIDENDES DISTRIBUÉS
Exercice 1879..... 20 francs.
(*Exercice de cinq mois seulement*)
Exercice 1880..... 20 francs.
Sommes portées aux RÉSERVES et AMORTISSEMENTS pour l'exercice 1880 :
5,562,857 francs, représentant 46 fr. 50 par Part.
Cours actuels : 300 fr. environ.

MM. A. LAN et Cie, banquiers à Saumur, 18, rue Beaurepaire,
Envoient gratuitement tous documents.

SAISON DES CHALEURS
42 ANS DE SUCCÈS
18 RÉCOMPENSES DONT 4 MÉDAILLES D'OR
Alcool de Menthe
DE RICQLÈS
bien supérieur à tous les produits similaires, infaillible contre les indigestions, maux d'estomac, de cœur, de nerfs, de tête ; — Excellent aussi pour la toilette et les dents.
Fabrique à Lyon, cours d'Herbouville, 9.
Dépôt dans toutes les principales maisons de pharmacies, drogueries, parfumeries et épiceries fines.
Se méfier des imitations.

P. GODET, *propriétaire-gérant.*

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 8 JUILLET 1881.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.		Hausse		Baisse.	
3 °/.	85	75	»	»	»	20
3 °/. amortissable	87	35	»	»	»	15
3 °/. amortissable nouveau	86	52	»	»	»	07
4 1/2 °/.	115	»	»	25	»	»
5 °/.	119	10	»	»	»	30
Obligations du Trésor	518	»	»	»	»	»
Obligations du Trésor nouvelles	512	»	»	»	1	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	331	»	»	»	1	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	511	»	»	»	1	»
— 1865, 4 °/.	526	»	2	»	»	»
— 1869, 3 °/.	409	»	»	»	»	»
— 1871, 3 °/.	392	»	»	»	2	»
— 1875, 4 °/.	513	»	»	»	2	»
— 1876, 4 °/.	515	»	1	»	»	»
Banque de France	5550	»	90	»	»	»

Valeurs au comptant	Dernier cours.		Hausse		Baisse.	
Comptoir d'escompte	1100	»	5	»	»	»
Crédit Foncier colonial	635	»	»	»	»	»
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1725	»	»	»	5	»
Obligations foncières 1877	364	»	»	»	1	»
Obligations communales 1879	455	»	»	»	»	»
Obligat. foncières 1879 3 °/.	453	»	»	»	»	»
Soc. de Crédit ind. et comm.	785	»	»	»	5	»
Crédit mobilier	725	»	»	»	5	»
Est	805	»	»	»	10	»
Paris-Lyon-Méditerranée	1750	»	»	»	30	»
Midi	1275	»	»	»	5	»
Nord	2025	»	»	»	20	»
Orléans	1375	»	»	»	15	»
Ouest	860	»	»	»	3	75
Compagnie parisienne du Gaz	1555	»	5	»	»	»

Valeurs au comptant.	Dernier cours.		Hausse		Baisse.	
C. gén. Transatlantique	600	»	1	25	»	»
Canal de Suez	1755	»	5	»	»	»
Société autrichienne	777	50	»	»	»	»
OBLIGATIONS.						
Est	389	50	»	»	»	»
Midi	390	»	»	»	»	»
Nord	397	25	»	»	»	»
Orléans	393	»	»	»	»	»
Ouest	390	»	»	»	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée	390	»	»	»	»	»
Paris (Grande-Ceinture)	390	75	»	»	»	»
Paris-Bourbonnais	388	75	»	»	»	»
Canal de Suez	568	»	»	»	»	»

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste (s'arrête à Angers).
6 — 45 — — omnibus-mixte.
8 — 56 — soir, express.
1 — 25 — — omnibus (s'arrête à Angers).
3 — 32 —
7 — 15 —
10 — 37 —

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.
8 — 21 — — omnibus.
9 — 40 — soir, express.
12 — 40 — — omnibus-mixte.
4 — 44 — — express-poste.
10 — 28 —

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etudes de Me COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué près le tribunal civil de première instance de Saumur, demeurant dite ville, Grand'Rue, n° 8, successeur de Me Saturnin POULET,

Et de Me DÉGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche trente-un juillet mil huit cent quatre-vingt-un, à une heure de l'après-midi,

En l'étude et par le ministère de Me DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées, commis à cet effet par le jugement dont il est ci-après parlé,

LES IMMEUBLES

Dont la désignation suit,

Dépendant de la succession bénéficiaire du sieur Clément Dutertre, en son vivant cultivateur à Saint-Clément-des-Levées, où il est décédé, le dix mai mil huit cent quatre-vingt-un,

Sur la poursuite de dame Marie Dutertre, épouse dûment assistée et autorisée du sieur Louis Lhermiteau, cultivateur, avec lequel elle demeure à Saint-Clément-des-Levées,

Agissant en sa qualité d'héritière, mais sous bénéfice d'inventaire seulement, dudit feu sieur Clément Dutertre, son père, suivant déclaration faite au greffe du tribunal civil de Saumur, le vingt-trois mai mil huit cent quatre-vingt-un, enregistrée,

Ayant pour avoué Me Coquebert de Neuville, lequel occupera pour elle au lieu et place de M. Saturnin Poulet, son prédécesseur, qui occupait d'abord pour ladite dame poursuivante :

DÉSIGNATION

DES IMMEUBLES A VENDRE et mise à prix.

Lot unique.

UNE MAISON construite en pierres et couverte en ardoises, comprenant une chambre à feu avec four, un cellier en bas-côté ; le tout surmonté de greniers ; une écurie en pierres, couverte en chaume, diverses servitudes ; plus onze ares de terre dans le tenant ; le tout situé en Mallay, canton du Bourg-Jolly, commune de Saint-Clément-des-Levées, porté au plan cadastral de cette commune sous le numéro 336, section D, joignant au levant Henri Choinière, au midi et au couchant des chemins, au nord René Soreau.

Sur la mise à prix de huit cents francs, ci..... 800 fr.

La vente de ces immeubles a été autorisée par jugement rendu sur requête, par le tribunal civil de première instance de Saumur, le deux juin mil huit cent quatre-vingt-un, enregistré, lequel a fixé d'office la mise à prix ci-dessus.

Le cahier des charges, dressé pour parvenir à cette vente, a été déposé en l'étude de Me DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées.

Me COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué poursuivant, et Me DEGREZ, notaire, chargé de la vente, donneront tous les renseignements nécessaires.

Fait et rédigé par moi, avoué poursuivant.

A Saumur, le quatre juillet mil huit cent quatre-vingt-un.

F. COQUEBERT DE NEUVILLE.

Enregistré à Saumur, le quatre juillet mil huit cent quatre-vingt-un, folio 58, case 1re. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

(456) Signé : L. PALUSTRE.

Pour Noël prochain,

MAISON A LOUER

Rue d'Alsace, n° 57.

S'adresser à M. VINSONNEAU, négociant, rue d'Orléans, 62. (457)

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE BROISIER, EUGÈNE.

Les créanciers de la faillite du sieur Broisier, Eugène, marchand de meubles à Saumur, rue Saint-Nicolas, sont invités de nouveau à se rendre au tribunal de commerce de Saumur, salle des faillites, le vendredi 29 juillet 1881, à une heure du soir, pour assister à la vérification de leurs créances et les affirmer devant M. le juge-commissaire.

Les créanciers qui n'auraient pas encore remis leurs titres sont invités à le faire sans retard.

Le greffier,
(458) L. BONNEAU.

Etude de Me GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
OU A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

UNE JOLIE MAISON
AVEC JARDIN,

Située à Saumur, avenue de la gare de la Vendée, n° 7.

S'adresser, pour traiter, au notaire. (417)

Etude de Me GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 1er novembre 1881.

UNE PETITE CAMPAGNE

Située sur les bords de l'Authion, commune de Saint-Martin-de-la-Place,

Comprenant maison, cour, remise, écurie et jardin, contenant 55 ares.

S'adresser, pour traiter, à Me GAUTIER, notaire. (439)

Etude de Me MÉHOUAS, notaire à Saumur.

MAISON ET JARDIN
A LOUER

A Saint-Florent.

S'adresser à Mme veuve BERNARD-BODEAU, propriétaire à Saint-Florent, ou à Me MÉHOUAS, notaire à Saumur.

Étude de Me CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques,

APRÈS SAISIE,

Le dimanche 10 juillet 1881, à une heure après midi,

Au domicile du sieur Moine-Guittonneau, carrier et puisatier au Pont-Fouchard, commune de Bagneux,

Par le ministère de Me MILLION, commissaire-priseur.

DÉSIGNATION.

Armoires, buffets, glace, tables, pendule, chaudières, différents outils et futailles vides, 150 bouteilles vides, un lot de planches et de chevrons, un lot de bois de chauffage et une peau de blaireau ;

Draps, torchons, vêtements d'homme et de femme ;

Un hectolitre de pommes de terre et quantité d'autres bons objets.

Au comptant, plus dix pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur chargé de la vente,
(459) CH. MILLION.

A VENDRE

UN CHEVAL DE SANG, se montant et s'attelant très-bien.

S'adresser au bureau du journal.

CHEMISERIE SPÉCIALE

Mesures à joindre à toute commande :

1re Mesure. 1 à 1, tour du cou.
2e — 1 à 2 et à 3, longueur de la manche (pièce et poignets compris).
3e — 3 à 3, largeur du poignet.
4e — 1 à 4, longueur du plastron.
5e — 5 à 5, le tour sous les bras.
6e — 6 à 6, le tour de la taille.
7e — 1 à 7, longueur de la jupe, derrière.

EXEMPLE POUR 38 PROPORTIONNÉ

	38.	14.78.	27.	43.	92.	80.	103.
Mesures :	1re	2e	3e	4e	5e	6e	7e

A LA PAIX

Maison la plus importante dans son genre

MERCERIE, PASSEMENTERIE, BONNETERIE, GANTERIE

SARGET-GIRAULT

6, Rue d'Orléans, Saumur.

Les soins apportés à la confection de tous mes modèles ont donné à mes chemises une grande réputation et un succès sans précédent.

Mes prix sont des plus modiques, et des coupeurs de première capacité vous feront toujours des chemises d'une coupe fort élégante et gracieuse.

Chemises madapolam, sans apprêt, plastron uni (sur mesure), 6,50, — 7,75, — 9 fr., — 9,50.

Chemises madapolam, sans apprêt, en toile (sur mesure), devant, col et poignets, 7,50, — 8,50, — 9,50, — 10,50, — 12 fr.

NOTA. — Comme garantie de la bonne exécution du travail, un modèle, à titre d'essai, est toujours livré au client, afin qu'il puisse s'assurer de la perfection de la coupe et de la qualité de l'étoffe employée.

On peut m'envoyer un modèle, je me charge de faire exactement conforme.

CHEMISES CONFECTIONNÉES

Chemises crétonne, couleurs variées, 3,90, — 4,50, — 5,75, — 6,75.
Chemises crétonne, sans apprêt, plastron uni, 4,75, — 5,75.
Chemises en madapolam, sans apprêt, qualité extra, plastron, col et poignets en toile, 6,75, — 7,75, — 8,75.
Chemises en madapolam, devant, col et poignets en toile, avec guirlandes et boutonnières brodées, 7,75, — 9,75, — 12 fr.
Chemises blanches pour enfants, 2,90, — 3,90, — 4,50.

GRAND CHOIX DE FAUX-COLS ET MANCHETTES

Assortiment complet de Gilets, Pantalons et Chaussettes en tous genres

CHOIX VARIÉ DE CRAVATES DE TOUTES FORMES

Bretelles, Jarretières, Boutons de manchettes et Parures en nacre

GANTS CIVILS ET MILITAIRES

Spécialité de PARFUMERIE vendue au rabais

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1881,

UNE MAISON

Sise rue de Bordeaux, n° 50,

Avec Jardin, Cour, Écurie et Remise.

S'adresser à M. FOUCHER-GILBERT, rue de Bordeaux, n° 60. (376)

A VENDRE

D'OCCASION,

Bois de charpente, portes et fenêtres presque neuves.

S'adresser au bureau du journal.

MACHINES A COUDRE
VÉRITABLES SINGER

Payables 3 fr. par semaine.

Dépôt à Saumur, chez M. FRENZEL, rue de la Visitation, 56. (99)

ON DEMANDE UN JEUNE HOMME pour apprendre la pharmacie.

S'adresser au bureau du journal.

UNE MAISON DE GRAINS **demande un garçon** de 25 à 30 ans, sachant lire et écrire.

S'adresser au bureau du journal.

UNE MAISON DE COMMERCE de détail **demande une caissière.** — Inutile de se présenter sans de bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

VINS garantis purs et naturels, à 36, 38 et 40 fr. l'hectolitre, logés, en pièce neuve d'environ 230 litres, pris à Béziers. — S'adresser à M. COUSTAN, propriétaire à Béziers.

AVIS.

Le MAGASIN de Mme PICARD est toujours à céder. Cependant Mme PICARD continue les affaires, malgré les bruits contraires qui ont été répandus par malveillance. (440)

M. BEAUCHAMP

Successeur de M. SCHMETZ,

Rue d'Orléans, 36, à Saumur,

Seul entrepositaire des Bières de Maxeville et de Châteauroux,

A l'honneur d'informer MM. les consommateurs qu'il aura toujours à leur disposition des BIÈRES blondes et brunes à des prix modérés. (223)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le cabinet de M. G. DOUSSAIN est transféré, 10, rue des Basses-Perrières, à Saumur, à partir du 24 juin 1881.

UN JEUNE HOMME de dix-sept ans **demande une place de valet de chambre.**

Bons renseignements.

S'adresser au bureau du journal.

ADRIANCE, PLATT et Cie,
NEW-YORK.

Constructeurs des

FAUCHEUSES ET MOISSONNEUSES

Buckeye et Adriance.

SUCCURSALE

A Paris, 10, quai Jemmapes.

Envoi franco du catalogue illustré.

UN HOMME MARIÉ, âgé d'une quarantaine d'années, connaissant l'arpentage et tout ce qui regarde l'agriculture et bestiaux, **demande une place de régisseur ou de surveillant de propriété.**

S'adresser au bureau du journal.

AVIS.

Le **CHOCOLAT GUERIN-BOUTRON** est recommandé par les sommités médicales aux personnes faibles et aux convalescents; sa qualité supérieure, composée de cacao et sucre premier choix, en fait un aliment très-sain et en rend la digestion facile.

Se vend 2 fr. à 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kilogramme.

Thés noirs extra mélangé supérieur, 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A Saumur, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAT fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

FER ENCAUSSE

Solution titrée de

FER BICARBONATÉ

Guérit : **Chlorose, Anémie, Névralgies, Hystérie, Pertes blanches, Epuisement,** Lymphatisme, Rachitisme, etc.

Il ne se coagule jamais et il est véritablement le moins cher de tous les ferrugineux, puisque le flacon dure de 40 à 50 jours.

PRIX DU FLACON UNIQUE : 3 FR. 50.

VENTE dans toutes les Bonnes Pharmacies.

VENTE EN GROS ET DÉPOT GÉNÉRAL : **Coutellier Paër & Cie**
45, FAUBOURG MONTMARTRE, PARIS

Saumur : ERNOUL.

Saumur, imprimerie P. GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18 LE MAIRE

Certifié par l'imprimeur soussigné